

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0858**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Aménagement des voiries du PAE Tase - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale - Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

Bureau du 27 avril 2009

Décision n° B-2009-0858

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Aménagement des voiries du PAE Tase - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le 12 décembre 2006, le conseil de Communauté a approuvé le programme et le coût prévisionnel du projet d'aménagement des voiries du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Textiles artificiels du Sud-Est (Tase) à Vaulx en Velin et a individualisé l'autorisation de programme correspondant à l'opération.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution de ces travaux.

Les prestations feraient l'objet de deux lots distincts :

- lot n° 1 : voiries réseaux divers,
- lot n° 2 : espaces verts.

Les prestations pourraient être attribuées à une entreprise seule ou à un groupement à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement des travaux concernant l'opération d'aménagement des voiries du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) Tase à Vaulx en Velin,

b) - les dossiers de consultation des entrepreneurs relatifs aux lots suivants :

- lot n° 1 : voiries réseaux divers,
- lot n° 2 : espaces verts.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - direction des grands projets - exercices 2009 et suivants - comptes 231 510 et 212 100 - fonction 0822 - opération 1420.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.